

2019 DASES 273 – Prolongation de la mise à disposition temporaire de la Ville de Paris d'un bâtiment situé aux 21, 23, 25 et 31 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200) dénommé le « Dock des Alcools » ; avenant à la convention de sous-occupation partielle temporaire au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut pour la création d'un accueil humanitaire de jour.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Très investie dans l'accueil des réfugié.es depuis 2015, la Ville de Paris est pleinement mobilisée pour favoriser les parcours d'intégration, le plus en amont possible, et dans toutes leurs dimensions : apprentissage du français, lien social, culture, sport, insertion professionnelle, participation citoyenne. Parmi ces multiples dimensions, l'assouvissement des besoins fondamentaux des personnes réfugiées, qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'hygiène ou encore du repos, constitue un préalable indispensable à tout parcours d'intégration. Aussi, dans la continuité du Plan de mobilisation de la communauté de Paris adopté en 2015, le projet d'un centre humanitaire répond à la volonté de faire de Paris une « Ville Refuge».

Ce projet d'accueil humanitaire d'urgence est né du constat par les associations intervenant sur place de l'absence d'un lieu offrant aux personnes à la rue du Nord-Est parisien la possibilité de prendre une douche, de laver ses vêtements ou plus simplement de se reposer. Or, la difficulté à assouvir ces besoins constitue tant une atteinte à leur dignité qu'un frein supplémentaire dans leur parcours d'intégration.

Face cette situation sanitaire extrêmement préoccupante et en réponse à l'engagement de la Maire d'ouvrir rapidement un accueil humanitaire de jour permettant aux réfugié.es d'accéder à des douches, des sanitaires, un espace de repos et de premier soin, la Ville a identifié un bâtiment disponible à proximité des campements (avenue du Président Wilson, Saint-Denis).

En vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 (2019 DASES 160), la SCI JOHN (via la Compagnie de Phalsbourg) a mis à disposition de la Ville par convention d'occupation temporaire ce bâtiment du 1^{er} mai au 30 septembre 2019. Ce local a été mis partiellement à disposition de la Fondation de l'Armée du Salut par convention de sous-occupation du 1^{er} mai au 30 septembre 2019, validée par ladite délibération.

Le présent projet de délibération vise à prolonger la mise à disposition temporaire des locaux situé au 21, 23, 25 et 31 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200) au bénéfice de l'association Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion d'un centre humanitaire de jour.

Compte tenu de la disponibilité du lieu, cet accueil humanitaire pourra être maintenu jusqu'au 15 novembre. En effet, l'urgence de la situation rend l'ouverture d'un tel lieu, même de manière temporaire, indispensable.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire entre la Ville de Paris et la Société civile immobilière JOHN, par laquelle la SCI JOHN prolonge la mise à disposition de la Ville, à titre gratuit, les lots 10 et 11 du bâtiment situé aux 21, 23, 25 et 31 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200) dénommé le « Dock des Alcools » jusqu'au 15 novembre 2019 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de sous-occupation partielle temporaire entre la Ville de Paris et la Fondation de l'Armée du Salut, par laquelle la Ville de Paris prolonge la mise à disposition, à titre gratuit, les lots 10 et 11 du bâtiment situé aux 21, 23, 25 et 31 avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200) dénommé le « Dock des Alcools » jusqu'au 15 novembre 2019 ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris